



Requête en demande d'annulation

Par **KD84**, le **24/11/2008** à **11:45**

Bonjour,

Nous avons déposé une requête en demande d'annulation de décision auprès du tribunal administratif de Nîmes (décision arbitraire de stopper le versement des indemnités de retour à l'emploi -ARE)

Cette requête est déposée sans passer par un avocat (cause raison financière sans droit à l'aide juridictionnelle gratuite).

La requête a été acceptée & communiquée au défendeur.

Le défendeur n'a pas répondu au tribunal et le délai des 60 jours est maintenant largement dépassé. (nous sommes à 90 Jours)

Pouvez-vous nous conseiller sur les démarches que nous devons maintenant entreprendre auprès du tribunal pour que le dossier puisse avancer ?

Devons-nous demander que l'on relance le défendeur bien qu'il n'ait pas répondu dans le délai imparti ?

Devons-nous demander le jugement sans plus attendre de réponse de la part du défendeur ?

Merci de vos conseils avisés.

Bien cordialement,